

COMMISSION REGIONALE DE LA ROUTE CALENDRIER 2018 DES ORGANISATIONS

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs,

Afin de constituer le calendrier route 2018, les clubs organisateurs devront adresser leurs dates prévisionnelles d'organisation par mail à Jean-François MAILLET à cette adresse : jf.maillet@cif-ffc.org à l'aide de l'imprimé spécifique, disponible sur le site internet du Comité régional, dans la rubrique Activités route, avant le **dimanche 21 janvier 2018**.

Les dates des épreuves Ecoles de vélo sont à adresser au responsable des écoles du département concerné.

A réception, ces informations seront inscrites au calendrier à titre d'information et visibles sur le site régional après chaque modification, afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance et, éventuellement, d'apporter des corrections. Priorité sera donné aux clubs qui organisaient à la même date ou le même jour férié l'an passé, puis à ceux qui organisent plusieurs épreuves le même jour.

A compter du 21 janvier, les inscriptions seront reconnues closes. Une phase de concertation commencera alors avec les clubs organisateurs afin d'optimiser le calendrier.

Une réunion d'harmonisation sera organisée le **samedi 27 janvier** au siège du Comité régional. A l'issue de cette phase, les clubs auront jusqu'au mercredi 28 février pour faire des propositions complémentaires sur des dates "déficitaires".

Il est souhaitable que le nombre d'épreuves par catégorie soit limité sur une même journée :

- | | | | |
|--------------------------------|------------|-------------|------------|
| - 1 ^{ère} catégorie : | 1 épreuve | - Cadets : | 3 épreuves |
| - 2 ^{ème} catégorie : | 1 épreuve | - Minimes : | 3 épreuves |
| - 3 ^{ème} catégorie : | 3 épreuves | | |

Rappel de la tarification régionale :

- | | |
|--|-------------------|
| - Annulation d'épreuve sans justificatif : | 100 € par épreuve |
| - Déclaration d'épreuve sans inscription préalable au calendrier | 100 € par épreuve |
| - Inscription d'épreuve au calendrier sans autorisation de la commission route | 100 € par épreuve |
| - Clubs non-organisateur : | |

Les clubs non-organisateur ayant un minimum de trois licenciés d'une même catégorie devront s'acquitter d'une contribution financière évolutive en regard de la catégorie retenue (catégorie la plus élevée dans la hiérarchie sportive, présente au sein du club).

- | | |
|---|---------|
| ○ 3 licenciés de 1 ^{ère} catégorie | 1 000 € |
| ○ 3 licenciés de 2 ^{ème} catégorie | 500 € |
| ○ 3 licenciés de 3 ^{ème} catégorie ou junior | 300 € |
| ○ 3 licenciés minimes, cadets ou Pass'Cyclisme | 200 € |

Cette perception est augmentée de 200 € si le club est organisateur au titre d'une fédération affinitaire.

Particularités de la saison 2018 :

1. Période autorisée pour les organisations
 - Du 1^{er} février au 31 octobre pour les seniors et juniors
 - Du 4 mars au 28 octobre pour les cadets et minimes

2. Jours fériés :
 - Dimanche 1^{er} et lundi 2 avril : week-end de Pâques
 - Mardi 1^{er} mai : fête du travail
 - Mardi 8 mai : armistice 1945
 - Jeudi 10 mai : ascension
 - Dimanche 20 mai et lundi 21 mai : week-end de Pentecôte
 - Samedi 14 juillet : fête nationale
 - Mercredi 15 août : assomption

3. Vacances scolaires :
 - Du samedi 17 février au dimanche 4 mars
 - Du samedi 14 avril au dimanche 29 avril
 - Du samedi 7 juillet au jeudi 30 août

4. Championnats régionaux :
 - Samedi 19 mai : contre-la-montre hommes et femmes seniors, espoirs, juniors, cadets et masters – organisation du CDC 95
 - Dimanche 3 juin : hommes 1^{ère} catégories et espoirs – organisation du CDC 95
 - Dimanche 3 juin : femmes seniors et juniors – organisation du CDC 95
 - Dimanche 10 juin : hommes juniors – organisation du CDC 77
 - Dimanche 10 juin : garçons cadets et minimes – organisation du CDC 75
 - Dimanche 10 juin : filles cadettes et minimes – organisation du CDC 91
 - Dimanche 24 juin : hommes 2^{ème} et 3^{ème} catégories – organisation du CDC 92
 - Dimanche 24 juin : Pass'Cyclisme – organisation du CDC 93

5. Challenge Interrégions cadets :
 - Dimanche 8 avril : 1^{ère} manche (route) – Normandie
 - Dimanche 6 mai : 2^{ème} manche (route et contre-la-montre par équipe) – Hauts de France
 - Samedi 26 mai : 3^{ème} manche (piste) – Hauts de France
 - Dimanche 27 mai : 4^{ème} manche (route) – Hauts de France
 - Dimanche 17 juin : finale (route) – Ile de France

6. Challenges du Comité d'Ile de France :
 - Samedi 22 et dimanche 23 septembre

Je vous invite à respecter au mieux ces consignes pour une plus grande participation des coureurs à chacune de nos épreuves, et assurer ainsi leur pérennité.

Jean-François MAILLET
Président de la commission route